

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13726/Add.1
7 janvier 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS,
DES REPRESENTANTS ADJOINTS ET DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS DES MEMBRES
DU CONSEIL DE SECURITE ELUS POUR LA PERIODE 1980-1981**

Additif

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce que, depuis la publication de son rapport en date du 4 janvier 1980, il a reçu la communication suivante :

Tunisie. Le 7 janvier 1980, le Secrétaire général a reçu des pouvoirs signés le 3 janvier 1980 par le Président de la Tunisie, en vertu desquels M. M'Hamed Essaafi est nommé représentant de la Tunisie au Conseil de sécurité. De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.